

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 16 JUILLET 2008**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 juillet 2008, à 20 heures, salle de la mairie, sous la présidence de Chantal BERNARD, Maire.
Secrétaire de séance : LETEMPLIER Denis

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Suite à visite de l'Architecte des Bâtiments de France et à son avis préconisant des menuiseries en bois par rapport au classement de cette école « Ecole Jules Ferry » et conseillant d'effectuer le changement des fenêtres de l'école primaire, dans un premier temps, Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition afin de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de remplacer les menuiseries extérieures de l'école primaire et charge Mme le Maire de déposer un dossier de demande subvention.

UTILISATION DU PESE-BETAÏL SITUE SUR LA ZAC DE VERCHALLES

Suite à la demande de la commune d'Ydes sollicitant l'autorisation d'utiliser le pèse-bétail et des parcs situés sur un terrain communal de la zone de Verchalles, Mme le Maire propose d'étendre cette utilisation aux communes environnantes et aux marchands de bestiaux. Le conseil municipal, par 9 POUR, 5 CONTRE et 1 abstention, accepte d'ouvrir son utilisation en respectant une nouvelle réglementation.

DISSOLUTION DU SYNDICAT PRIMAIRE DE CHAMPS SUR TARENTAINE ET DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DU CANTAL

En application de l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la modification statutaire du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz du Cantal, le conseil municipal décide de donner son accord pour la dissolution du syndicat Primaire de Champs-Sur-Tarentaine ; d'approuver le principe de transfert au S.D.C.C.E.G. de l'ensemble des biens du Syndicat Primaire de Champs-Sur-Tarentaine et de incorporation dans la comptabilité du S.D.C.C.E.G. des résultats des comptes de bilan (actif et passif) du Syndicat Primaire de Champs-Sur-Tarentaine, tels qu'ils ressortiront après les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2008.

Le conseil municipal décide de demander l'adhésion de la commune de VEBRET, pour la totalité de son territoire, au S.D.C.C.E.G.

CROIX PRES DU MONUMENT AUX MORTS

Mme le Maire indique au conseil municipal que Mr l'Architecte des Bâtiments de France a vérifié le travail de restauration de la croix près du Monument aux Morts effectué par l'entreprise GUITTARD. Il demande que la coulée de ciment ainsi que le raccord soient badigeonnés couleur ton pierre.

Une subvention de 290 € sur un montant HT de 580 € a été obtenue par la Préfecture de Région, le Conseil Général a été également sollicité et pourrait participer à hauteur de 20%.

FOUR DE CHEYSSAC

L'état du four de Cheyssac est préoccupant. Mme le Maire indique qu'elle a été saisie d'une demande d'un particulier pour acquérir ce four.

Après un large débat, certains membres du Conseil Municipal souhaitent le restaurer.

Dans un premier temps, la commission de travaux doit se réunir pour faire une étude, soit pour une conservation totale ou partielle.

Des devis seront demandés et une décision serait prise ultérieurement.

PRESENTATION DU DEFIBRILATEUR

Mme le Maire donne la parole à Eliane PONTY pour présenter l'utilité de cet appareil dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de délivrer un choc électrique externe en toute sécurité pour une personne en souffrance cardiaque.

Le coût total de cet appareil est d'environ 3000 €. Une étude est en cours.

PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE

Mme le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir faire un état relatif des panneaux indicateurs de lieux et de sécurité sur les voiries communales et dans les villages. Afin de procéder à une étude et présenter un dossier de demande de subvention, cet état est souhaitable pour le 15 septembre 2008.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR Madame JOUVE Annie

Mme Le Maire expose le souhait de Madame **JOUVE Annie** pour acquérir la parcelle communale jouxtant sa grange en cours de restauration, et sollicite les membres du Conseil à se rendre sur les lieux pour prendre une décision.

ASSURANCES

Après consultation des contrats avec Monsieur COUDON des Assurances GROUPAMA, il s'avère que :

1°) le bâtiment communal de VERCHALLES n'a jamais été assuré,

2°) le bâtiment de la Poste, vendu en 2006, est toujours assuré.

Il a été demandé de remédier à ces erreurs et d'établir de nouvelles propositions.

PRESTATION AGENCE POSTALE

Par souci d'équité, Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de son interrogation sur les modalités de versement de la prestation allouée à Madame BERCHE Aline pour l'exécution des opérations de l'Agence postale faites pendant son temps de travail de Secrétaire de Mairie et ne justifiant pas le versement actuel en supplément de son salaire.

Ce dossier est en cours de réflexion **sans pour cela remettre en cause la gestion du précédent Maire, comme il a été dit.**

Le secrétaire de séance : Denis Letemplier
(Compte-rendu avec des reformulations de Mme Le Maire.)